

BUREAU DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU 3 MAI 2022 À 18H00.

Au siège de GRAND LAC

Présents:

AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS

AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS

LA BIOLLE LE BOURGET DU LAC LE BOURGET DU LAC

BRISON-SAINT-INNOCENT LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT

CHINDRIEUX CONJUX

DRUMETTAZ-CLARAFOND ENTRELACS

GRESY-SUR-AIX MERY LE MONTCEL MOUXY ONTEX RUFFIEUX SAINT OFFENGE

SAINT OURS SAINT PIERRE DE CURTILLE SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

TRESSERVE VIONS VIVIERS-DU-LAC

VOGLANS

Renaud BERETTI Michel FRUGIER

Thibaut GUIGUE
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Julie NOVELLI Nicolas MERCAT Edouard SIMONIAN Jean-Claude CROZE Bruno MORIN

Marie-Claire BARBIER Claude SAVIGNAC Danièle BEAUX-SPEYSER Jean-François BRAISSAND

Florian MAITRE
Nathalie FONTAINE
Antoine HUYNH
Laurent FILIPPI
Jacques CURTILLET
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Louis ALLARD

Gérard DILLENSCHNEIDER Brigitte TOUGNE-PICAZO Jean-Claude LOISEAU Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Robert AGUETTAZ Yves MERCIER Départ après la 1^{ère} délibération

Pouvoir de Jean-Marc DRIVET

Pouvoir de Daniel CLERC Départ après la 1ère délibération

Autres présents non votants :

Olivier BERLIOUX Frédéric GIMOND Laurent LAVAISSIERE Véronique MERMOUD Estelle COSTA de BEAUREGARD Eline QUAY-THEVENON

Directeur de cabinet Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directrice du Pôle Aménagement Responsable juridique et des assemblées Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 avril 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 7 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 27 présents et 29 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N°: 7 Année: 2022

Exécutoire le : 0 5 MAI 2022 Affichée le : 0 5 MAI 2022

Visée le : 0 5 MAI 2022

MARCHES PUBLICS

Marché n°2022-02 : Aménagement d'une voie douce sur la commune de Chindrieux dans le cadre du projet d'aménagement du nord du lac – Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac mène actuellement un projet ambitieux d'aménagement de mobilité douce sur le secteur de la Chautagne (projet « aménagement nord du lac »). L'objectif est de créer des liaisons douces entre la ViaRhôna et le lac du Bourget mais aussi d'améliorer les services pour les usagers. Ce programme est inscrit au Programme Pluriannuel d'Investissement pour un montant de 3 519 000 € TTC.

L'action en cours consiste à réaliser une voie douce entre le carrefour des Apôtres et la gare de Chatillon sur la commune de Chindrieux.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au bureau d'études DYNAMIC CONCEPT.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- 60 % prix
- 40% valeur technique

La consultation lancée en mars 2022 concernant les travaux a été attribuée par la Commission des Procédures Adaptées le 03 mai 2022 :

Pour le lot 1, entreprise EFFAGE ROUTE Centre Est :

Tranche 1 (aménagement du carrefour des Apôtres) pour un montant global de 145 077,10 € HT, Tranche 2 (aménagement de la rue de la gare) pour un montant global de 156 805,44 € HT.

Pour le lot 2, tranche 1 (passerelle), une seule offre d'un montant de 106 994,00 € HT(montant estimatif : 50 000.00 € HT) le lot a donc été déclaré infructueux.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 143-20AP.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées ainsi que toutes les pièces afférentes.

Délégués en exercice : 33

Présents : 25

Présents et représentés : 27

Votants: 27
Pour: 27
Contre: 0
Abstentions: 0

Blancs: 0

Aix-les-Bains, le 3 mai 2022



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2022-02 : Aménagement d'une voie douce sur la commune de Chindrieux dans le cadre du projet d'aménagement du nord du lac - Attribution

Date de transmission de l'acte :

05/05/2022

Date de réception de l'accusé de

05/05/2022

réception :

Numéro de l'acte :

d4146 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20220503-d4146-DE

Date de décision :

03/05/2022

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)